
AU SOMMAIRE

- Fête de la musique: réglementation du stationnement
 - Recrudescence des vols dans les gorges
-



En raison du concert qui se tiendra pour la fête de la musique,

le stationnement sera interdit sur la place de la liberté
le 21 juin de 14h à minuit

Nous vous recommandons la plus grande vigilance lors de vos déplacements en voiture dans les gorges de l'Hérault, nous avons été informés d'une série de vols dans des véhicules récemment.

mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

